

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Rapport sur ses première et deuxième sessions ordinaires
et sa session annuelle de 1998

Conseil économique et social
Documents officiels, 1998
Supplément No 15



Nations Unies • New York, 1998

Annexe

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1998

<u>Numéro</u>	<u>Titre</u>
<u>Première session ordinaire</u>	
1998/1	Rapport annuel au Conseil économique et social
1998/2	Budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999
1998/3	Projet de budget des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources pour l'exercice biennal 1998-1999
1998/4	Projet de budget des programmes financés par des fonds supplémentaires pour l'exercice biennal 1998-1999
1998/5	Opération Cartes de vœux et opérations connexes : plan de travail et projet de budget pour 1998
1998/6	Stratégie de mobilisation des ressources
1998/7	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1998
<u>Session annuelle</u>	
1998/8	Stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF
1998/9	Politique de l'UNICEF en matière de communication
1998/10	Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement
1998/11	Mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF
1998/12	Éradication de la poliomyélite
1998/13	Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants
<u>Deuxième session ordinaire</u>	
1998/14	Projet de stratégie pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF
1998/15	Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF
1998/16	Processus d'examen et d'approbation des recommandations relatives à des programmes de pays
1998/17	Rapport sur les activités de vérification interne des comptes
1998/18	Opération Cartes de vœux et opérations connexes : rapports financiers et états financiers

- 1998/19 Programme de travail pour 1999
- 1998/20 Rapport de la première réunion du Comité de coordination
OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé
- 1998/21 Examen de la politique de recouvrement de l'UNICEF
- 1998/22 Plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Première session ordinaire

1998/1. Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. Prend note du "Rapport de la Directrice générale : Rapport au Conseil économique et social" [E/ICEF/1998/4 (Part I)] et prie le secrétariat de le transmettre, ainsi que le résumé des observations formulées durant les débats, au Conseil économique et social à sa session de fond de 1998;

2. Prie la Directrice générale d'incorporer et d'identifier, dans les rapports à venir, les points qui exigeraient une attention particulière de la part du Conseil économique et social.

Première session ordinaire

27 janvier 1998

1998/2. Budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal de l'UNICEF pour l'exercice 1998-1999, contenu dans le document E/ICEF/1998/AB/L.1 et Corr.1, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (E/ICEF/1998/AB/L.2) et des observations y relatives faites par les délégations;

2. Souligne l'importance de l'approche de la budgétisation intégrée qui lie la planification et la budgétisation des programmes de pays dans le cadre de la préparation d'un plan de gestion des programmes de pays, et se félicite à cet égard des progrès indiqués dans le document E/ICEF/1998/AB/L.4;

3. Accueille avec satisfaction la nouvelle présentation du budget conforme aux décisions 1997/3 et 1997/5 (E/ICEF/1997/12/Rev.1) sur la budgétisation intégrée et sur l'harmonisation de la présentation du budget avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), respectivement;

4. Prie la Directrice générale d'examiner avec l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP la présentation harmonisée, afin de l'améliorer, notamment sur le plan de la clarté, en vue du prochain exercice biennal, en tenant compte des observations faites par le CCQAB ainsi que par les délégations lors du débat du Conseil d'administration;

5. Prie la Directrice générale de s'assurer que le ratio existant entre les dépenses de gestion, d'administration et d'appui aux programmes et les ressources allouées aux programmes sera respecté et lui demande de rendre compte à sa première session de 1999 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999, compte tenu de l'examen du plan à moyen terme, des montants de la masse commune des ressources, des dépenses et des recettes, des effets des fluctuations monétaires et des incidences en matière de ressources humaines, et de faire toutes recommandations utiles en vue de leur application;

6. Approuve des crédits d'un montant brut de 527 495 900 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 48 580 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 478 915 900 dollars, ventilé comme suit :

Budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999

En milliers de dollars
des États-Unis

Appui aux programmes :	
Bureaux de pays et bureaux régionaux	270 345,2
Siège	<u>82 445,1</u>
<u>Total partiel</u>	<u>352 790,3</u>
Gestion et administration	<u>174 705,6</u>
Montant brut total des crédits ouverts	<u>527 495,9</u>
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	<u>48 580,0</u>
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	<u>478 915,9</u>

7. Autorise la Directrice générale à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement a été effectué.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

1998/3. Projet de budget des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources pour l'exercice biennal 1998-1999

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver un budget des programmes d'un montant de 17 587 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources (Fonds de programmation pour les secours d'urgence non compris) pour l'exercice 1998-1999, réparti comme suit :

En milliers de dollars
des États-Unis

<u>Siège</u>	
Santé	1 689
Nutrition	1 461
Éducation	1 308
Eau et assainissement	790
Protection de l'enfant	205
Programmes intersectoriels	1 469

En milliers de dollars
des États-Unis

Mobilisation et communication	2 992
Planification, évaluation et suivi	2 229
Opérations d'urgence	<u>1 395</u>
<u>Total partiel</u>	<u>13 538</u>

Régions

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	989
Afrique de l'Est et Afrique australe	260
Amériques et Caraïbes	745
Asie orientale et Pacifique	644
Asie du Sud	651
Moyen-Orient et Afrique du Nord	<u>760</u>
<u>Total partiel</u>	<u>4 049</u>

Total 17 587

b) D'approuver le budget du Fonds de programmation pour les secours d'urgence pour l'exercice biennal 1998-1999 ci-après :

En milliers de dollars
des États-Unis

Part non remboursable du Fonds	5 000
Part renouvelable du Fonds	<u>20 000</u>
<u>Total</u>	<u>25 000</u>

c) D'autoriser la Directrice générale à gérer le plus efficacement possible les fonds conformément aux dispositions qui en régissent l'utilisation. La Directrice générale pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, virer si besoin est des fonds d'un programme à un autre jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % des crédits approuvés pour le programme auquel les fonds sont virés.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

1998/4. Projet de budget des programmes financés par des fonds supplémentaires pour l'exercice biennal 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Décide :

a) D'approuver pour l'exercice biennal 1998-1999 un budget de 161 200 000 dollars pour les programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires, sous réserve des contributions à des fins spéciales, ventilé comme suit :

	Siège	Région	Pays	Total
(En milliers de dollars É.-U.)				
<u>Bureau régionaux</u>				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	—	2 000	—	2 000
Afrique de l'Est et Afrique australe	—	7 900	—	7 900
Amérique et Caraïbes	—	2 000	—	2 000
Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes	—	7 000	—	7 000
Asie orientale et Pacifique	—	2 000	—	2 000
Asie du Sud	—	3 200	—	3 200
Moyen-Orient et Afrique du Nord	—	2 000	—	2 000
Total partiel	—	26 100	—	26 100
Santé	1 200	—	76 400	77 600
Nutrition	8 500	—	3 700	12 200
Éducation	2 400	—	2 000	4 400
Eau et assainissement	400	—	3 000	3 400
Protection de l'enfant	2 500	—	2 900	5 400
Programmes intersectoriels	5 800	—	3 400	9 200
Promotion et communication	1 200	—	—	1 200
Opérations d'urgence	6 700	—	—	6 700
Technologie de l'information et système de gestion des programmes (PROMS)	11 000	1 000	3 000	15 000
Total partiel	39 700	1 000	94 400	135 100
Total	39 700	27 100	94 400	161 200

b) D'approuver pour l'exercice biennal 1998-1999 un montant total de 161 200 000 dollars à financer à l'aide de fonds supplémentaires. En cas de besoin, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être acceptés à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

1998/5. Opération Cartes de vœux et opérations connexes : plan de travail et projet de budget pour 1998

A. Prévisions de dépenses pour la campagne 1998 des Cartes de vœux et opérations connexes

Le Conseil d'administration

1. Approuve pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 1er décembre 1998, un budget de dépenses de 93,6 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 8 du document E/ICEF/1998/AB/L.3) :

En milliers de dollars
des États-Unis

Bureau du Directeur	0,7
Commercialisation	67,3
Opérations et finances	<u>14,3</u>
<u>Total partiel</u>	<u>82,3</u>

Dépenses hors exploitation :

Programme de prospection des marchés	2,8
Programme d'expansion des collectes de fonds	7,8
Part de l'OCV dans les dépenses d'administration de l'UNICEF	0,6
Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale	0,1
<u>Total partiel</u>	<u>11,3</u>
<u>Total des dépenses^a</u>	<u>93,6</u>

^a Voir tableau 2.

2. Autorise la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 8 du document E/ICEF/1998/AB/L.3; à porter les dépenses aux montants indiqués dans la colonne III dudit tableau si le produit net apparent des ventes et des collectes de fonds atteignait ce niveau; inversement, à ramener ces dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminuait;

b) À redistribuer les ressources entre les rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses supplémentaires qui pourraient être nécessaires du fait des fluctuations monétaires, afin de mettre en oeuvre le plan de travail approuvé pour 1998;

3. Prie l'opération Cartes de vœux de fournir, à l'avenir, lorsqu'elle présentera des demandes de crédits, une analyse sur la rentabilité de ses deux types d'activités productrices de recettes, à savoir la vente de produits et la collecte de fonds, ainsi qu'une comparaison entre le budget approuvé et les dépenses réelles pour l'avant-dernier exercice budgétaire.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 1998

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 1998, les prévisions de recettes nettes de l'opération Cartes de

voeux s'élèvent à 273,5 millions de dollars (masse commune des ressources) comme indiqué dans la colonne II du tableau 8 du document E/ICEF/1998/AB/L.3.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. Approuve les modifications du tableau d'effectifs figurant dans les annexes III et V du document E/ICEF/1998/AB/L.3 qui se traduisent par une diminution nette de 17 postes;
2. Proroge le programme de prospection de marchés, avec une dotation de 2,8 millions de dollars pour 1998;
3. Proroge le programme d'expansion des collectes de fonds, avec une dotation de 7,8 millions de dollars pour 1998;
4. Proroge le programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale, qui concerne 10 pays, avec un budget de 100 000 dollars pour 1998;
5. Autorise la Directrice générale à engager des dépenses durant l'exercice budgétaire 1998 pour couvrir les coûts des marchandises livrées (production et achat de matières premières, cartes et autres produits), à concurrence de 46,2 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 1999 comme indiqué dans le plan à moyen terme de l'opération Cartes de voeux (voir le tableau 7 du document E/ICEF/1998/AB/L.3/Corr.1).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

1998/6. Stratégie de mobilisation des ressources

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme qu'il est fermement disposé à décider lui-même des arrangements de financement de l'UNICEF, conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, et à la résolution 1997/59 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 1997;
2. Approuve vivement les dispositions prises par la Directrice générale en vue de l'établissement d'une stratégie qui permette de réunir les moyens de financement dont l'UNICEF a besoin, ainsi que le rapport qu'elle a présenté oralement à la première session ordinaire de 1998 au sujet de ce travail préparatoire;
3. Souligne, dans l'esprit des résolutions précitées, combien il importe qu'il participe à l'élaboration de cette stratégie de mobilisation des ressources;

4. Décide de tenir au moins une réunion intersessions à laquelle pourront participer tous les Membres et observateurs de l'Organisation des Nations Unies, au cours du premier trimestre 1998, afin d'étudier une stratégie de mobilisation de ressources, en s'appuyant sur un document de séance que le secrétariat devra établir et distribuer avant la première de ces réunions, compte dûment tenu des débats ayant eu pour cadre d'autres instances et en bénéficiant des apports des comités nationaux pour l'UNICEF, qu'il associera selon qu'il conviendra à ses travaux;

5. Prie le secrétariat de lui présenter, pour examen à la session annuelle, un rapport sur les activités qu'ils auront chacun menées en vue de l'établissement de la stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF;

6. Décide de transmettre au Conseil économique et social, en le joignant au rapport que la Directrice générale présentera à cet organe en 1998, le rapport demandé ci-dessus, accompagné des observations qui auront été formulées lors de la session annuelle;

7. Prie le secrétariat de lui soumettre un projet de stratégie de mobilisation des ressources, afin qu'il l'examine à sa deuxième session ordinaire de 1998 et puisse adopter la stratégie lors de sa première session ordinaire de 1999.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

1998/7. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1998

Le Conseil d'administration

1. Décide d'attribuer le prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1998 au Groupe d'éducation aux droits de l'homme du Pacifique;

2. Approuve à cette fin une allocation de 25 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

Session annuelle

1998/8. Stratégie de mobilisation des ressources
nécessaires à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport sur les activités menées par le Conseil d'administration et le secrétariat de l'UNICEF en vue de l'établissement de la stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF (E/ICEF/1998/11) ainsi que des observations formulées lors des débats y relatifs, et prie le secrétariat de tenir compte de ces observations lorsqu'il établira le projet de stratégie de mobilisation des ressources pour la deuxième session ordinaire en septembre 1998.

Session annuelle
2 juin 1998

1998/9. Politique de l'UNICEF en matière de communication

Le Conseil d'administration

1. Approuve le document E/ICEF/1998/10 sur la stratégie en matière de communication de l'UNICEF en tant que document directif sur les activités en matière de communication de l'UNICEF, et notamment les efforts continuellement déployés par l'UNICEF pour améliorer la capacité de recherche et d'évaluation et les fonctions de communication des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège;

2. Appuie la méthode présentée dans le document directif, qui inclut dans la définition des fonctions de communication de l'UNICEF l'information, la sensibilisation, l'évolution et le changement des comportements, ainsi que la mobilisation sociale et des ressources;

3. Encourage la Directrice générale à intensifier les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer la collaboration et les partenariats avec les secteurs compétents du domaine de la communication.

Session annuelle
2 juin 1998

1998/10. Suivi de la Conférence internationale sur la population
et le développement

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport sur le "Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement" (E/ICEF/1998/9) et des observations formulées à l'occasion du débat qui lui a été consacré.

Session annuelle
3 juin 1998

1998/11. Mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport relatif au bilan des activités entreprises ces trois dernières années dans le cadre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF (E/ICEF/1998/AB/L.5);

2. Se déclare satisfait des changements apportés à la structure, aux mécanismes, aux processus et à la culture de l'UNICEF ainsi que des résultats obtenus et des instruments élaborés durant cette période, et encourage la Directrice générale à continuer à renforcer et à approfondir la mise en oeuvre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion dans toute l'organisation et à tous les niveaux;

3. Approuve la recommandation de la Directrice générale tendant à considérer désormais le perfectionnement des méthodes de gestion comme intégré aux activités principales et à établir les rapports d'exécution futurs en fonction de chaque point de l'ordre du jour, en veillant tout spécialement à mettre en évidence, dans l'exécution des objectifs des programmes, les aspects de la responsabilité et particulièrement la pertinence, l'efficacité et l'efficience.

Session annuelle
5 juin 1998

1998/12. Éradication de la poliomyélite

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les priorités du Programme de l'UNICEF pour 1998-2000, qui privilégie les questions sanitaires, parmi lesquelles le paludisme, le VIH/sida, l'hygiène et l'assainissement, l'iodation du sel, la supplémentation en vitamine A, la rougeole, la poliomyélite et la vaccination;

2. Se déclare satisfait des progrès qui ont été accomplis par les gouvernements, l'UNICEF et leurs partenaires internationaux, dans la réalisation de l'objectif du Sommet mondial pour les enfants visant à éradiquer la poliomyélite. L'éradication de la poliomyélite est manifestement un objectif réalisable et l'UNICEF dispose d'un avantage comparatif. Toutefois, la poliomyélite reste endémique dans de nombreuses régions du monde;

3. Constata avec préoccupation que des insuffisances en matière de financement et de programmation rendent l'éradication de la poliomyélite d'ici à l'an 2000 problématique. Lorsque cet objectif aura été atteint, les ressources précédemment consacrées à la poliomyélite deviendront disponibles pour relever les défis d'aujourd'hui et ceux du XXI^e siècle, tels que le paludisme;

4. Approuve les efforts que poursuit l'UNICEF pour éradiquer la poliomyélite en coordination avec l'Organisation mondiale de la santé, les gouvernements, les organisations non gouvernementales (comme Rotary International) et la société civile. L'éradication de la poliomyélite devrait se faire selon des modalités qui permettent de renforcer les capacités des

systemes sanitaires en developpement. Nous re-affirmons poursuivre l'objectif de l'eradication de la poliomyelite d'ici a l'an 2000.

Session annuelle
5 juin 1998

1998/13. Suite donnee au Sommet mondial pour les enfants

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction des progres accomplis dans la mise en oeuvre de la Declaration, adoptee par le Sommet mondial pour les enfants et de sa contribution a la reconnaissance des droits des enfants;
2. Constate qu'il est necessaire de prendre des mesures efficaces pour atteindre les objectifs fixes par le Sommet pour l'an 2000;
3. Approuve les actions prioritaires definies par le secretariat pour accelerer la realisation des objectifs du Sommet d'ici a l'an 2000 ainsi que le processus d'evaluation des progres accomplis;
4. Prie la Directrice generale de fournir son concours au Secretaire general pour l'elaboration du rapport qu'il doit presenter a l'Assemblee generale, a sa cinquante-troisieme session, sur les preparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblee qui se tiendra en 2001 pour examiner les progres accomplis dans la realisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants;
5. Prie egalement la Directrice generale de lui rendre compte a sa session annuelle de 1999 de l'application de la presente decision;
6. Recommande au Conseil economique et social de prendre les mesures appropriees pour appeler l'attention sur la necessite de realiser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants.

Session annuelle
5 juin 1998

Deuxième session ordinaire

1998/14. Projet de stratégie pour la mobilisation des ressources
nécessaires à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Prend note du "projet de stratégie pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF" (E/ICEF/1998/14) et des observations présentées au cours du débat, et prie le secrétariat de tenir compte de ces dernières dans l'élaboration du texte définitif de la stratégie de mobilisation des ressources qui sera présenté au Conseil en janvier 1999.

Deuxième session ordinaire
9 septembre 1998

1998/15. Propositions relatives à la coopération au titre
des programmes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Approuve les recommandations ci-après de la Directrice générale concernant la coopération au titre des programmes, telles qu'elles sont résumées dans le document E/ICEF/1998/P/L.21 :

a) 88 619 753 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 189 324 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Afrique, comme suit :

Pays	Période	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1998/...
Angola	1999-2003	18 729 000	56 471 000	P/L.8/Add.1
Bénin	1999-2003	5 913 000	12 500 000	P/L.11/Add.1
Congo	1999-2000	1 690 000	5 000 000	P/L.25
Gambie	1999-2003	3 594 000	5 000 000	P/L.13/Add.1
Guinée équatoriale	1999-2003	3 378 000	2 950 000	P/L.12/Add.1
Kenya	1999-2003	16 785 000	15 000 000	P/L.10/Add.1
Libéria	1999-2000	2 046 000	16 000 000	P/L.27
Mauritanie	1999-2003	5 136 000	12 500 000	P/L.14/Add.1
	1998	338 753		
Mozambique	1999-2001	18 238 000	29 762 000	P/L.23
Niger	1998-1999	4 411 000		P/L.28
République démocratique du Congo	1998-1999	2 502 000		P/L.26
Somalie	1999-2000	5 859 000	34 141 000	P/L.24

b) 4 639 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 16 500 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes dans les Amériques et les Caraïbes, comme suit :

Pays	Période	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1998/...
Colombie	1999	840 000	2 000 000	P/L.29
Équateur	1999-2003	3 799 000	14 500 000	P/L.15/Add.1

c) 197 678 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 265 500 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Asie, comme suit :

Pays	Période	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1998/...
Inde	1999-2002	120 042 000	180 000 000	P/L.31
Maldives	1999-2002	2 552 000	1 000 000	P/L.18/Add.1
Pakistan	1999-2003	56 943 000	35 000 000	P/L.19/Add.1
Philippines	1999-2003	12 499 000	34 000 000	P/L.16/Add.1
République populaire démocratique de Corée	1999-2000	1 677 000	3 000 000	P/L.30
Thaïlande	1999-2003	3 965 000	12 500 000	P/L.17/Add.1

d) 4 188 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 30 691 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et les États baltes, comme suit :

Pays	Période	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1998/...
Bosnie-Herzégovine	1999-2001	2 335 000	17 010 000	P/L.35
Croatie	1999-2000		2 193 000	P/L.36
Ex-République yougoslave de Macédoine	1999-2001	1 853 000	3 947 000	P/L.38
République fédérale de Yougoslavie	1999-2001		7 541 000	P/L.37

e) 14 610 413 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 71 507 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, comme suit :

Pays	Période	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1998/...
Djibouti	1999-2003	3 304 000	3 750 000	P/L.20/Add.1
Iran (République islamique d')	1998-1999	419 000		P/L.34
Iraq	1999-2000	2 943 000	22 057 000	P/L.32
	1998	83 413		
Yémen	1999-2001	7 861 000	45 700 000	P/L.33

Deuxième session ordinaire
9 et 10 septembre 1998

1998/16. Étude du processus d'examen et d'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport sur l'examen et l'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays (E/ICEF/1998/P/L.22) et ayant à l'esprit les conséquences que pourrait avoir pour ce processus l'évaluation de la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement,

Prie le secrétariat d'informer le Conseil d'administration, au plus tard à la deuxième session ordinaire de 1999, des modifications éventuelles à apporter au processus d'approbation suite aux constatations de l'évaluation mentionnée ci-dessus.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

1998/17. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport intitulé "Activités de vérification interne des comptes en 1997" (E/ICEF/1998/AB/L.7).

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

1998/18. Opération Cartes de voeux et opérations connexes : rapports et états financiers

Le Conseil d'administration

Prend note des rapports et états financiers de l'opération Cartes de voeux et des opérations connexes pour l'exercice clos le 30 avril 1997 et pour la période de huit mois s'achevant le 31 décembre 1997 (E/ICEF/1998/AB/L.10 et E/ICEF/1998/AB/L.11, respectivement).

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

1998/19. Programme de travail pour 1999

Le Conseil d'administration

Adopte le calendrier et le programme de travail ci-après pour ses sessions de 1999 :

Première session ordinaire
(19-22 janvier)¹

Rapport de la Directrice générale
(partie I) : rapport annuel au Conseil
économique et social (1995/5)

Stratégie de mobilisation des ressources
(1998/6)

Plan de travail et projet de budget de la
Division du secteur privé pour 1999

Notes de pays (1995/8)

¹ L'Eid Al-Fitr sera observée comme jour férié le 18 janvier 1999 et, conformément à la résolution 51/211 de l'Assemblée générale, aucune réunion ne peut être prévue ce jour-là.

Résumé des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays (1995/8)

Rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999 (1998/2)

Questions financières² :

- a) Rapport et états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1997 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
- b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1999

Session annuelle
(7-11 juin)

Rapport de la Directrice générale (partie II)

Objectifs et stratégies en faveur des enfants au-delà de l'an 2000

Suivi du Sommet mondial pour les enfants (1992/5), y compris l'application de la décision 1998/13

Programmation dans la perspective des droits de l'enfant : problèmes à résoudre

Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique, y compris l'Initiative du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique (1995/18)

Rapport d'activité sur l'intégration des femmes

Progrès accomplis et problèmes rencontrés dans les efforts visant à assurer l'éducation de base pour tous

Rapport oral sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (1997/9)

Rapport intérimaire sur la stratégie et les investissements de l'UNICEF dans le domaine de l'informatique (E/ICEF/1998/6 (Part I), par. 66), y compris le rapport du Comité

² Questions reportées de la deuxième session ordinaire tenue en septembre 1998.

consultatif pour les questions administratives
et budgétaires

Rapport sur la septième réunion du Comité mixte
UNESCO/UNICEF sur l'éducation, y compris le
rapport du Président sur la réunion (1995/4)

Rapport sur les visites effectuées sur le
terrain par les membres du Conseil
d'administration (1992/32)

Deuxième session ordinaire
(7-10 septembre)

Rapport oral sur les décisions du Conseil
économique et social (1995/38 et
E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470)

Plan à moyen terme pour la période 1999-2002
(1990/1)

Budget d'appui pour l'exercice biennal
2000-2001

Recommandations relatives aux programmes de
pays (1995/8)

Centre international pour le développement de
l'enfant

Révision du Règlement financier et des règles
de gestion financière, y compris le rapport du
Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

Questions financières :

- a) Rapport et états financiers provisoires de
l'UNICEF pour l'année terminée le
31 décembre 1998, la première de
l'exercice biennal 1998-1999
- b) Rapport et états financiers de la Division
du secteur privé pour l'année terminée le
31 décembre 1998

Rapport sur les activités d'audit interne

Programme de travail pour 2000

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport de la première réunion du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé, tenue au siège de l'OMS, à Genève, les 3 et 4 juillet 1998, ainsi que de ses recommandations (E/ICEF/1998/15) et approuve le mandat du Comité, tel qu'il figure dans le rapport.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

1998/21. Principe de recouvrement de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Décide que :

- a) Comme pour le budget des services d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999, il sera établi un budget global des services d'appui englobant les coûts des services d'appui au programme et des services de gestion et d'administration afférents aux activités financées aussi bien au moyen de la masse commune des ressources que des fonds supplémentaires;
- b) À titre intérimaire, pour couvrir les dépenses d'appui qui seront engagées au titre du budget des dépenses d'appui pour 1999, le taux de recouvrement sera porté de 3 à 5 %, bien que l'on sache que les dépenses d'appui indirectes du siège et des bureaux extérieurs aux programmes financés au moyen de fonds supplémentaires sont plus élevées à ce taux. Ce taux sera appliqué pour tous les nouveaux accords signés après la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en 1998;
- c) Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF, le revenu des placements des soldes de fonds supplémentaires liquides continuera d'être un élément des recettes accessoires au titre de la masse commune des ressources et sera utilisé, à titre intérimaire, pour compenser l'insuffisance du recouvrement;
- d) Tous les programmes financés au moyen de fonds supplémentaires comporteront une rubrique budgétaire distincte pour les "dépenses indirectes d'appui aux programmes" représentant l'équivalent des montants effectivement recouverts par application du taux de recouvrement approuvé; cette rubrique sera en sus de la rubrique des dépenses directes, comme les dépenses au personnel des projets et frais de voyage et d'acquisition de matériel informatique connexes, qui continueront d'être incluses dans le budget de chaque programme. Le taux de recouvrement s'appliquera aux dépenses effectivement encourues au titre d'un programme financé au moyen de fonds supplémentaires pendant un exercice budgétaire déterminé;
- e) Dans le cas où des services experts ou des recherches supplémentaires ou d'autres rapports aux donateurs seraient nécessaires, il sera négocié dans chaque cas particulier des taux de recouvrement plus élevés afin de couvrir le surcroît de coûts entraîné par la mise en place de capacité, de procédures et de systèmes additionnels;

f) Dans les cas où le versement de fonds supplémentaires importants dépassant les capacités d'exécution prévues exige la mise en place de moyens supplémentaires pour l'appui aux programmes, comme décrit au paragraphe 37 du document E/ICEF/1998/AB/L.6, une partie des montants recouverts sera mise à la disposition des bureaux extérieurs de la Division des approvisionnements pour leur permettre de couvrir le surcroît de coûts des services d'appui aux programmes financés au moyen de fonds supplémentaires;

g) Le secrétariat entreprendra une analyse détaillée du principe de recouvrement, y compris la méthode de calcul et de prélèvement suivie, ainsi que l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (E/ICEF/1998/AB/L.12), compte tenu des préoccupations exprimées au Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les collectes de fonds du secteur privé dans les pays bénéficiant de programmes de pays, qu'il prendra en considération en établissant le budget des dépenses d'appui pour l'exercice 2000-2001.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

1998/22. Plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction le plan à moyen terme publié sous la cote E/ICEF/1998/13 et Corr.1 à titre de cadre concernant les activités de l'UNICEF pendant la période 1998-2001;

2. Note l'inclusion dans le plan d'objectifs de financement et l'accent marqué qu'il met sur le renforcement de la gestion axée sur les résultats, et, à cet égard, se félicite des efforts déployés par la Directrice générale pour perfectionner le système d'évaluation du comportement professionnel et rendre précisément compte des mesures prises à cette fin dans son rapport annuel en 1999;

3. Approuve les activités prioritaires définies dans le plan, s'agissant en particulier de la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant;

4. Appuie l'approche fondée sur les droits dont s'inspire le plan à moyen terme, et prend acte avec satisfaction de l'intention déclarée de la Directrice générale de la développer encore davantage;

5. Approuve le plan financier à moyen terme (résumé au tableau 5 du document E/ICEF/1998/13) à titre de cadre prévisionnel pour la période 1998-2001, y compris la préparation d'un budget d'un montant maximum de 254 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources, devant être soumis au Conseil en 1999 (voir le tableau 4, rubrique 3, du document E/ICEF/1998/13). Ledit montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan demeurent valables;

6. Prie la Directrice générale de faire rapport sur les objectifs de financement nécessaires à la réalisation des objectifs du plan à moyen terme,

dans le contexte de la stratégie de mobilisation des ressources qui doit être adoptée par le Conseil en janvier 1999;

7. Prie la Directrice générale de fournir, dans le rapport annuel qu'elle soumet au Conseil d'administration, une évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne les priorités décrites dans le plan, en tenant compte du paragraphe 3 de la présente décision.

Deuxième session ordinaire
11 septembre 1998

